



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE  
CONVOCAION  
**8 DÉCEMBRE 2023**

DATE D'AFFICHAGE  
**8 DÉCEMBRE 2023**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : **21**  
PRESENTS : **15**  
VOTANTS : **19**

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Douze Décembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN.  
M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. Mme JEUNE.  
Mme MINARD de CHABANNES. M. HUSSON. M. BOUTONNAT.  
Mme VAZ.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

- M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES,
- M. TALABARD, pouvoir à M. BOUCHET,
- Mme PÉRICHON,
- Mme MOUILLÈRE, pouvoir à Mme CHERVIN.

### Absent :

- M. MARTIN.

**Madame Marjorie VAZ a été élue Secrétaire.**

**OBJET : TRANSFERT  
DU PARKING DES  
ÉCOLES ENTRE LA  
COMMUNE DE  
LAPALISSE et la  
COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES PAYS DE  
LAPALISSE.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que lors de la dissolution du SISCOL, la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE a pris en charge le fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de LAPALISSE, dans le cadre de la compétence supplémentaire « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

Cependant, le parking des écoles, situé entre l'école élémentaire et l'école maternelle, est resté de la compétence de la Commune de LAPALISSE ; il n'a pas été expressément transféré à la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE.

Par conséquent Monsieur le Maire propose de transférer la compétence de ce parking à la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE, et sollicite l'autorisation de signer le procès verbal de mise à disposition de ce terrain. Ce parking restera du domaine public.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la mise à disposition de la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE du parking, situé entre l'école maternelle et l'école élémentaire de LAPALISSE, le long de la rue du 3ème millénaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès verbal de mise à disposition de ce parking dans le cadre de l'exercice de la compétence communautaire « enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette mise à disposition

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le **26 DEC. 2023**

Le Maire,

Publié ou Notifié  
le : **13 DEC. 2023**

Accusé de réception de la télétransmission  
le :

